



Point n° 5 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Depuis 2016 et parallèlement au budget des investissements, le Conseil communal soumet au Conseil général des demandes de crédit budgétaire pour l'exécution de travaux de réfection et d'extensions pouvant intervenir dans le courant de l'année.

Les deux demandes de crédit budgétaire qui vous sont présentées ici concernent :

- **le réseau électrique** dans les villages d'Auvernier et Bôle, propriétés de la commune ;
- **le réseau d'eau potable** sur l'ensemble du territoire communal.

2. Historique

A titre de rappel, le Conseil général a accepté de transférer à l'entreprise Eli10 :

- L'entretien et le développement du réseau électrique des villages d'Auvernier et Bôle ;
- L'entretien et le développement du réseau d'eau potable de Milvignes.

Souhaitant laisser une certaine flexibilité dans le travail de cette entreprise, le Conseil communal a signé une convention GRD (gestionnaire de réseaux) prévoyant l'octroi à l'entreprise Eli10 d'une enveloppe annuelle de CHF 200'000.- pour chacun de ces objets.

Depuis l'exercice 2016, ces 2 enveloppes sont soumises chaque année à votre autorité et acceptées, via deux demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 400'000.- TTC.

Rapport relatif à deux demandes de crédit budgétaire pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable

Tableau récapitulatif (hors taxe) d'utilisation des crédits d'extensions des réseaux d'eau et d'électricité :

Année	Réseau électrique Convention GRD Auvornier et Bôle	Réseau d'eau potable Concession GRD Milvignes	Total CHF
2016	51'449.35	94'377.75	145'827.10
2017	24'290.35	54'785.55	79'075.90
2018	137'090.90	168'480.35	305'571.25
2019	121'796.90	118'176.30	239'973.20
2020	198'411.00	125'242.00	323'653.00
2021	135'346.00	197'028.00	332'374.00
2022	165'906.85	136'668.11	302'574.96
2023 (en cours)	~167'000.00	~138'000.00	~305'000.00

3. Coût

Récapitulatif de la demande de crédit telle qu'elle apparaît dans le budget du plan des investissements :

Réseau électrique Convention GRD	Milvignes (Auvornier et Bôle)	Dépenses non planifiables pour divers travaux d'amélioration, d'assainissement et d'extension	CHF 200'000.-
Réseau d'eau potable Concession	Milvignes	Dépenses non planifiables pour divers travaux d'amélioration, d'assainissement et d'extension	CHF 200'000.-
TOTAL RESEAUX EAU POTABLE ET ELECTRIQUE			CHF 400'000.-

Dans le cas présent, l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement n'est pas affectée puisqu'il s'agit de chapitres autofinancés par les taxes.

4. Développement durable

La mise à disposition, l'entretien et le développement de réseaux d'eau potable et d'électricité performants participent au développement durable.

5. Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Le Conseil communal s'engage à rendre compte de l'emploi de ces crédits périodiquement à la Commission financière, ainsi qu'à la Commission technique.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'accepter le présent rapport et les arrêtés qui l'accompagnent.

Le Conseil communal

Colombier, le 8 novembre 2023



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté octroyant un crédit budgétaire de CHF 200'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques

Arrêté 1

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,
dans sa séance du 14 décembre 2023,
vu le rapport du Conseil communal du 8 novembre 2023,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

arrête

Crédit budgétaire

Article premier :

Un crédit budgétaire de CHF 200'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre de financer divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques pouvant intervenir en 2024.

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti au taux de 3%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi

Colombier, le 14 décembre 2023



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté octroyant un crédit budgétaire de CHF 200'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux d'eau potable

Arrêté 2

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,
dans sa séance du 14 décembre 2023,
vu le rapport du Conseil communal du 8 novembre 2023,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

arrête

Crédit budgétaire

Article premier :

Un crédit budgétaire de CHF 200'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre de financer divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux d'eau potable pouvant intervenir en 2023.

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti au taux de 2%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi

Colombier, le 14 décembre 2023